



CLASSES DE NEIGE, CLASSES DECOUVERTE, CLASSES ENVIRONNEMENT et SPORTS NATURE sont des marques de l'ARTMO, association régie par la loi de 1901, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (253481002 ; 253181003) et par l'Education Nationale (EN-25092010 ; EN-25102010 ; EN-25172010).

FICHE D'INSCRIPTION

Vos coordonnées

Nom de l'établissement ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Nom du responsable du séjour : _____ Portable (si possible) : _____

Fonction du responsable dans l'établissement : _____

Votre séjour

Nombre de participants et mixité : Adultes hommes : _____, femmes : _____ Enfants garçons: _____, filles: _____

Séjour retenu suivant proposition en date du : _____ / _____ / _____

Transport en autocar ou en train de chez vous à chez nous, organisé par nos soins (option) : oui non

Date d'arrivée et horaire (approximatif) : _____ 1^{er} repas : _____

Date de départ et horaire (approximatif) : _____ Dernier repas : _____

Formule d'hébergement (voir devis) : économique familiale

Lieu d'hébergement souhaité (*nous prenons en compte votre souhait dans la mesure de nos possibilités*) :

Auberge Montagnarde

Logis d'En Haut

Grand Gîte Le Loutelet

Régime alimentaire : régime sans porc (nombre :)

régime végétarien (nombre :)

allergies (**joindre les documents nécessaires concernant chaque allergie alimentaire**)

	Prix par personne	Nombre	Réduction (%)	Nbre de gratuités	Sous-total	Adhésion Association	Option transport	Divers (BAFA, assurance...)	TOTAL SEJOUR
Adultes						60,00 €			
Enfants									

Acompte de réservation : 25 % du total = _____ ou bon de commande joint

(Nous pouvons ne pas encaisser l'acompte immédiatement, veuillez nous le préciser)

Acompte versé ou bon de commande envoyé le : _____ / _____ / _____

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée (arrangements possibles).

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées au verso.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable,

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription et la participation à un séjour scolaire en Classes de Neige implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions particulières d'inscription.

Tous nos séjours sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (agrément n° 253481002 et 253181003) et par l'Education Nationale (agrément n° EN-25092010, EN-25102010 et EN-25172010).

TARIFS

Tarifs forfaitaires dans la durée et le contenu. Tout séjour écourté pour quelque cause que ce soit (*départ volontaire du participant ou renvoi pour des raisons impératives*) reste intégralement dû (exceptés séjours couverts par assurance voyage), aucun remboursement ne sera consenti. Aucune défection n'est admise, ni ristourne consentie pour cause de mauvaises conditions climatiques.

L'ADHESION

Notre association étant régie par la loi de 1901, nous délivrons le « passeport-montagne » de l'ANCEF (Association Nationale des Centre-Ecoles et Foyers) à laquelle nous adhérons qui comprend une « police d'assurances » couvrant la pratique des sports que nous proposons en R.C, frais de recherches et de premiers secours, rapatriement en France et à l'Etranger.

Supplément obligatoire pour l'adhésion à l'association : **60 € pour le groupe**

L'INSCRIPTION

L'inscription est ferme à réception de la fiche d'inscription et des arrhes de réservation (25% du coût du séjour). Le solde est à régler au moment du séjour. Un courrier de confirmation vous sera adressé après acceptation de l'inscription.

L'ANNULATION OU MODIFICATION DE SEJOUR

Annulation de séjour de votre part :

Toute annulation quel qu'en soit le motif, doit nous être notifiée par LETTRE RECOMMANDÉE (avec A.R.) ; il sera retenu le montant des arrhes pour les frais de dossier à plus de 45 jours du départ.

- entre 45 et 30 jours : 40% de frais sur le forfait sont dûs.
- entre 29 et 10 jours : 60% de frais sur le forfait sont dûs.
- entre 9 jours et 48 h : 90% de frais sur le forfait sont dûs.
- entre 47 h et le départ : 100% de frais sur le forfait sont dûs.

Par conséquent, nous vous encourageons vivement à souscrire à l'assurance annulation « ELVIA » (**6% du montant du séjour**) qui vous rembourse les frais d'annulation.

Annulation de séjour de notre part :

Nous vous proposons un autre séjour pour une durée et un montant équivalent ou nous vous remboursons l'intégralité des sommes versées sans aucune autre indemnité. Dans tous les cas, nous vous avisons 21 jours avant le départ, afin de vous permettre un changement de destination ou de séjour. Cette situation reste exceptionnelle.

LIEU DU SEJOUR

Pour votre hébergement, vous pouvez émettre un souhait entre l'une ou l'autre de nos maisons. Cependant, pour votre confort et si les circonstances l'exigent, nous nous réservons le droit de modifier votre lieu d'hébergement sur les maisons à notre disposition, jusqu'à 15 jours avant le séjour.

DROITS A L'IMAGE

Des photos sur lesquelles peuvent apparaître les jeunes, sont régulièrement prises durant nos séjours et nos activités. Nous pouvons les utiliser à des fins publicitaires sur nos différents supports promotionnels (catalogues, sites Internet...), sauf avis contraire, vous nous y autorisez.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Suivant les séjours et vu notre proximité avec la Suisse, les participants de nationalité française doivent se munir des documents décrits ci-dessous :

- la carte d'identité nationale
- une autorisation de sortie du territoire

Les participants d'autres nationalités devront se renseigner auprès du consulat du pays de destination.

RÉCLAMATIONS

Si un problème était identifié en cours de séjour, nous vous encourageons vivement à nous en avertir dans les meilleurs délais. Notre équipe pédagogique sur place mettra tout en œuvre pour tenter de résoudre le problème rencontré. Les réclamations qui interviendront en fin de séjour devront être adressées par LETTRE RECOMMANDÉE (avec A.R.) dans un délai de un mois après la date de fin du séjour, passé ce délai, aucune considération ne sera prise en compte.

N.B : La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeurs, ou espèces.

RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION

Pour la partie sous-traitance de nos forfaits, nous agissons en qualité de mandataires de nos adhérents et ne pouvons être tenus pour responsables des différents aléas indépendants de notre volonté.